

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

07/09/2018

L'an deux mille dix huit et le dix sept septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Présents : M. RAMEAU, Mmes GERARD, SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, AMOUROUX LIVOTI, Mme DALLA-ZANNA, M. PIZZATO, Mme AIMONE-CAT, M. ROUCH, Mme CAHUZAC.

Absente : Mme TONELLO

D.C.M n° 9.1

Décision Modificative n° 2

Budget Communal 2018

Madame CAHUZAC Déborah a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire expose qu'en 2017, le titre 91/2017 a été porté à tort sur le compte 1332.

Il y a lieu aujourd'hui de régulariser la situation. Pour ce faire, le Conseil Municipal doit ouvrir des lignes de crédit sur le budget 2018 ainsi qu'il suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1332 : Amendes de police	0.00 €	9 300.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	9 300.00 €	0.00 €	0.00 €
R-4582102 : Sécurisation Carrefour RD 817	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 300.00 €
TOTAL R 4582102 : Sécurisation Carrefour RD 817	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 300.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	9 300.00 €	0.00 €	9 300.00 €
Total Général		9 300.00 €		9 300.00 €

.2-

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

D E C I D E à l'unanimité des membres présents,

- d'inscrire sur le budget communal 2018 les crédits tels que définis ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le **21.09.2018**

Pour copie conforme

En mairie, le 20 septembre 2018

Le Maire,

C. SANS

